



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC 2024 - 04 - 24

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Avenant N°1 à l'accord de collaboration avec CERCLE SAS – 141 rue de l'Université – 75007 PARIS, représenté par Derek Barbolla, PDG pour le rajout d'une date supplémentaire.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un avenant à l'accord de collaboration signé le 21 septembre 2023 avec CERCLE SAS (DMSG 2023-08-08 du 31 juillet 2023), cité en objet pour l'ajout d'une date supplémentaire soit le 2 juillet 2024.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de collaborer et de convenir pour l'ajout d'une date supplémentaire qui permettra de réaliser un nouvel Événement et Captation le mardi 2 juillet 2024 dans les mêmes conditions et horaires et avec les mêmes exigences tels que définis dans l'Accord de collaboration initial applicable pour l'Événement et la Captation du 1^{er} juillet 2024. L'ajout de cette date supplémentaire nécessitera donc que la période de démontage soit repoussée au mercredi 3 juillet 2024 à partir de minuit à la fin de la dernière performance. Il a également été convenu entre les parties que la date du montage est avancée au vendredi 28 juin au matin. Tous les autres articles et stipulations du contrat initial restent inchangés et sont réputés applicables à cet avenant.

ARTICLE 2 : autorise monsieur le maire à signer toute pièce relative à cet accord de collaboration.

ARTICLE 3 : La dépense prévue à cet effet reste inchangée soit 10.000 €.

ARTICLE 4 : La dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et CERCLE SAS, représenté par monsieur Derek Barbolla, PDG.

Fait à SISTERON, le 3 mai 2024

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 03/05/2024 à 14h12

REÇU EN PREFECTURE
le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240503-2024_04_24D